



DRDB1BA

2023 - 2024

DRDB1BA - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Au terme de ses études de bachelier en droit, l'étudiant-e aura acquis les compétences suivantes :

I. Acquérir une culture générale et des savoirs interdisciplinaires

Développement d'une solide culture en sciences humaines et sociales non-juridiques, propre à décoder, dans une perspective résolument interdisciplinaire, les phénomènes juridiques.

Exemples : Philosophie et philosophie morale, Critique des sources de l'information et séminaires de sciences humaines, Sociologie, Psychologie, Histoire des institutions et du droit I et II, Économie, ainsi que l'ensemble des unités d'enseignement optionnelles.

II. Acquérir des savoirs spécifiquement juridiques

- Maîtrise des concepts, règles et principes de la plupart des branches du droit belge et du droit européen, et familiarisation avec quelques notions-clefs des branches du droit dont l'étude est réservée au Master en droit, à l'instar du droit international privé, du droit international public et du droit fiscal.

Exemples : Fondements romains et éléments d'Histoire du droit privé, Droit constitutionnel I, II et III, Droit des biens, Droit pénal, Procédure pénale, Fondements institutionnels du droit européen, Droit des obligations, Droit des contrats et de la responsabilité civile, Droit du travail, Droit administratif, Droit des personnes, de la famille et des régimes matrimoniaux, Droit de l'entreprise, Droit judiciaire ; les unités d'enseignement optionnelles à composante juridique ; les Travaux pratiques sans casus.

- Maîtrise des règles secondaires qui articulent les différentes sources formelles du droit, et capacité à appréhender le Droit comme un système.

Exemples : Sources et principe du droit, Droit constitutionnel I, II et III, Introduction critique à la pensée juridique contemporaine

- Capacité à poser un regard critique sur le droit à l'aide des ressources de la théorie du droit et de la philosophie du droit, et prise de conscience du caractère relatif et évolutif des solutions juridiques et des controverses que celles-ci peuvent générer.

Exemples : Droit naturel, Introduction critique à la pensée juridique contemporaine, Séminaire de théorie du droit, Exercices pratiques de droit (travaux pratiques avec casus).

III. Acquérir les méthodes et outils de la démarche scientifique

- Maîtrise des méthodes et des outils de la recherche documentaire en droit (législation, jurisprudence, doctrine), en vue d'en exploiter les résultats, notamment dans des travaux personnels.

Exemples : Séminaire de méthodologie juridique, Critique des sources de l'information et séminaires de sciences humaines, Séminaire de théorie du droit

○ BHDPO1125

PRÉREQUIS ENTRE COURS

Le **tableau** ci-dessous reprend les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont par ailleurs identifiées **dans le programme détaillé** : leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Prérequis et programme annuel de l'étudiant-e

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un même bloc annuel d'un programme. Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant-e pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un-e étudiant-e en début d'année, il en assure la cohérence :

- Il peut imposer à l'étudiant-e de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique
- En fin de cycle uniquement, il peut transformer un prérequis en corequis.

Pour plus d'information, consulter le [règlement des études et des examens](https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html) (https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html).

Tableau des prérequis

BDPAN1360	"Law and Tech Governance" a comme prérequis BHDDR1110 ET BHDDR1112 <ul style="list-style-type: none"> • BHDDR1110 - Droit constitutionnel I • BHDDR1112 - Sources et principes du droit
BDROI1261	"Droit de la propriété intellectuelle" a comme prérequis BDROI1218A <ul style="list-style-type: none"> • BDROI1218A - Droit des biens
BDROI1318A	"Droit du travail" a comme prérequis BHDDR1213 ET BHDPO1220A <ul style="list-style-type: none"> • BHDDR1213 - Droit des obligations + Travaux pratiques avec casus associés • BHDPO1220A - Droit constitutionnel II - + Travaux pratiques avec casus associés
BDROI1367	"Clinique juridique "Les Surligneurs"" a comme prérequis BHDDR1125 <ul style="list-style-type: none"> • BHDDR1125 - Critique des sources d'information et séminaire en sciences humaines
BHDDR1242	"Anglais juridique" a comme prérequis BHDDR1140 <ul style="list-style-type: none"> • BHDDR1140 - Langue anglaise
BHDDR1254	"Néerlandais juridique" a comme prérequis BHDDR1150 <ul style="list-style-type: none"> • BHDDR1150 - Langue néerlandaise
BHDDR1310	"Droit administratif" a comme prérequis BHDDR1110 ET BHDPO1220A <ul style="list-style-type: none"> • BHDDR1110 - Droit constitutionnel I • BHDPO1220A - Droit constitutionnel II - + Travaux pratiques avec casus associés
BHDDR1311	"Droit de l'entreprise" a comme prérequis BHDDR1213 <ul style="list-style-type: none"> • BHDDR1213 - Droit des obligations + Travaux pratiques avec casus associés
BHDDR1312	"Droit des contrats et de la responsabilité civile + Travaux pratiques avec casus associés" a comme prérequis BHDDR1111 ET BHDDR1213 ET BDROI1218A <ul style="list-style-type: none"> • BHDDR1111 - Fondements romains et éléments d'histoire du droit privé • BHDDR1213 - Droit des obligations + Travaux pratiques avec casus associés • BDROI1218A - Droit des biens
BHDDR1313	"Fondements institutionnels du droit européen + Travaux pratiques avec casus associés" a comme prérequis BHDPO1220A ET BHDDR1110 <ul style="list-style-type: none"> • BHDPO1220A - Droit constitutionnel II - + Travaux pratiques avec casus associés • BHDDR1110 - Droit constitutionnel I
BHDDR1314	"Droit des personnes, de la famille et des régimes matrimoniaux + Travaux pratiques avec casus associés" a comme prérequis BHDDR1111 ET BHDDR1213 ET BHDDR1220 <ul style="list-style-type: none"> • BHDDR1111 - Fondements romains et éléments d'histoire du droit privé • BHDDR1213 - Droit des obligations + Travaux pratiques avec casus associés • BHDDR1220 - Histoire des institutions et du droit II (Epoque contemporaine)

- BHDDR1111 - [Fondements romains et éléments d'histoire du droit privé](#)
- BHDDR1361** "[Justice et politique](#)" a comme prérequis BHDDR1112 ET BHDDR1110
- BHDDR1112 - [Sources et principes du droit](#)
- BHDDR1110 - [Droit constitutionnel I](#)
- BHDPO1315** "[EU politics](#)" a comme prérequis BHDDR1121
- BHDDR1121 - [Histoire des institutions et du droit I \(Moyen Age-Ancien régime\)](#)
- BSPOL1210** "[Sociologie politique](#)" a comme prérequis BHDPO1125
- BHDPO1125 - [Sociologie](#)

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR BLOC ANNUEL

DRDB1BA - 1er bloc annuel

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

o Contenu de la formation

o Tronc commun

○ BHDDR1160	Philosophie et philosophie morale	Juliette Lafosse Jeanne-Marie Roux	FR [q1+q2] [90h] [10 Crédits] 🌐
○ BHDDR1124	Psychologie	Mauricio Garcia Penafiel	FR [q1] [45h] [5 Crédits] 🌐
○ BHDPO1125	Sociologie	Abraham Franssen	FR [q1+q2] [45h] [5 Crédits] 🌐
○ BHDDR1121	Histoire des institutions et du droit I (Moyen Age-Ancien régime)	Serge Dauchy	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐
○ BHDDR1112	Sources et principes du droit	Edouard Cruysmans Marie-Sophie de Clippele (coord.)	FR [q1+q2] [67.5h] [7 Crédits] 🌐
○ BHDDR1111	Fondements romains et éléments d'histoire du droit privé	Annette Ruelle	FR [q2] [67.5h] [7 Crédits] 🌐
○ BHDDR1110	Droit constitutionnel I	Mathias El Berhouni	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐

⊗ BHDDR1361	Justice et politique 🟡	Sébastien Van Drooghenbroeck (supplée Xavier Delgrange)	PK [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BDRAN1360	Law and Tech Governance 🟡		

DRDB1BA - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiants qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/examen-d-admission-aux-etudes-universitaires-de-1er-cycle.html) (<https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/examen-d-admission-aux-etudes-universitaires-de-1er-cycle.html>) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'École royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'École européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

Conditions d'accès spécifiques

.

•

GESTION ET CONTACTS

L'administration facultaire

Etudes à horaire décalé

02 211 78 04 - droit-hd-slb@uclouvain.be

Bureau : Marais 119 - 2e étage - 2002

Permanences : lundi, mardi, mercredi, de 16h à 18h

Dérogation pour non-finançabilité

La [demande de dérogation](#) doit être introduite le 30 septembre 2023 au plus tard à l'adresse suivante: derogation-inscription-slb@uclouvain.be

Gestion du programme

Faculté9996 0313420 ET781b@uclouvain.be 8 Tf 1 0 0 -1 0 110.81134 ET 00ë1344Tm [65ermanensecr - 2001ca1 0 0 -1 362.615952.36 ET 03531344Tm [65
E9cni|fë J E3 8fC32J J E32v!!bfiou J 200u'pE9cni|f 85053 8fC32J J E32v!!bfiou J 200u'pE9cni|f 013 3 8fC32J J E32v!!bfiou J 200u'pE9cni|f J J 8fC32J J E32v!!
